

Préavis N° 10-2023

Demande de crédit pour une installation solaire photovoltaïque sur la toiture du Martinet F système ajouté au Martinet D

Préavis du Comité de Direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse dans sa séance du 27 septembre 2023.

Le présent préavis a pour but de présenter le contexte justifiant une demande de budget supplémentaire.

1. Préambule

Lors de la construction du bâtiment provisoire (Martinet F) le Comité de Direction (CODIR) de l'Association intercommunale d'Enfance & Jeunesse (EnJeu) avait pris la décision de ne pas poser de panneaux solaires sur la toiture.

L'alimentation électrique de ce bâtiment se fait depuis le Martinet D. 560m² de panneaux solaires sont déjà installés sur la toiture de ce bâtiment, actuellement la production alimente les deux bâtiments.

La politique énergétique de la Commune de Rolle impose que toute nouvelle construction soit équipée d'une production d'énergie renouvelable.

2. Caractéristiques techniques

Le Dicastère bâtiments et immobilier a demandé une offre à Electro-Sol SA, qui a posé les panneaux solaires sur le Martinet D, auquel sera ajouté la production du Martinet F. L'entreprise d'électricité, G. Clerc Electricité SA, est également celle qui intervient sur le site du Martinet.

L'installation photovoltaïque proposée comprendra les éléments suivants :

- Installation de 82 panneaux photovoltaïques *Eurener MEPV 108_Half-Cut_410Wp_sans MC4 monocristallin full black* sur la toiture gravillonnée du bâtiment F, avec une inclinaison à 10° en direction Est-Ouest.
- Installation de l'onduleur *KOSTAL PIKO CI 30* dans le local électrique existant, y compris câblage et raccordement aux panneaux photovoltaïques.
- Modification du tableau de comptage électrique du bâtiment D.

3. Production et rétribution

La production énergétique servira dans un premier temps à l'autoconsommation. La puissance installée est évaluée à 33kWp et une production annuelle a été estimée à environ 35'000 kWh/an. Le solde sera injecté sur le réseau et vendu à la Romande Energie qui pourra valoriser cette énergie renouvelable et locale.

La Confédération encourage la production d'énergie propre et renouvelable. Cela signifie que les propriétaires d'une installation photovoltaïque obtiennent une rétribution financière unique après l'installation. En raison des dispositions légales, les exploitants d'installations photovoltaïques d'une puissance de 2 kWc à 100 kWc disposent d'une « rétribution unique pour les petites installation photovoltaïque (PRU) » estimée pour EnJeu à environ CHF 13'000.-

4. Aspects financiers

Libellé	Prix TTC
Fournitures modules *	19 017,56 CHF
Fournitures solaires *	19 726,87 CHF
Etudes et montage	14 141,01 CHF
Livraison, manutention	3 223,46 CHF
Installation centrale à courant fort	1 123,58 CHF
Liaison entre les onduleurs et le tableau de distribution	2 600,52 CHF
Installation à courant faible	1 077,65 CHF
Remise de 5% sur les installations électriques	- 240,09 CHF
Divers et imprévu (arrondi)	6 329,44 CHF
TOTAL TTC	67 000,00 CHF

* incl. rabais de 3,0%

5. En conclusion

Le Comité de Direction vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 27 septembre 2023.
- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission des Finances.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

- D'adopter le préavis N°10-2023 Demande de crédit pour une installation solaire photovoltaïque sur la toiture du Martinet F système ajouté au Martinet D ;
- D'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 67'000,00 TTC pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le site du Martinet (Rolle) ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes ou l'emprunt ;
- D'autoriser le Comité de Direction à amortir les montants qui ont lieu d'être amortis, dès clôture du préavis, sur la durée d'amortissement du bâtiment F, soit jusqu'en 2031.

Ainsi adopté par le Comité de Direction lors de sa séance du 26 juin 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

Au nom du Comité de Direction d'Enfance et Jeunesse

Enfance et Jeunesse



Sylvie Mery
Présidente



Isabelle Houmard
Directrice